# RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

## MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

---

## Mise en place d'un bassin de rétention des eaux pluviales - Rue Coqueloup/Rue Pottière - Ville-la-grand

---

**Date et heure limites de réception des offres** :

**Mercredi 18 novembre 2026 à 12:00**

**Annemasse Les Voirons Agglomération**
**Direction de la Commande Publique**
11 avenue Emile Zola
74100 ANNEMASSE
Tél : 04.50.87.83.00

**SOMMAIRE**

1 - Objet et étendue de la consultation ..... 3
1.1 - Objet ..... 3
1.2 - Mode de passation ..... 3
1.3 - Type et forme de contrat ..... 3
1.4 - Décomposition de la consultation ..... 3
1.5 - Nomenclature ..... 3
2 - Conditions de la consultation ..... 3
2.1 - Délai de validité des offres ..... 3
2.2 - Forme juridique du groupement ..... 3
2.3 - Variantes ..... 3
2.4 - Développement durable ..... 4
3 - Les intervenants ..... 4
3.1 - Maîtrise d'œuvre ..... 4
3.2 - Contrôle technique ..... 4
3.3 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs ..... 4
4 - Conditions relatives au contrat ..... 4
4.1 - Délai global d'exécution des prestations ..... 4
4.2 - Délai d'exécution ..... 4
4.3 - Modalités essentielles de financement et de paiement ..... 5
5 - Obtention du dossier de consultation des entreprises – contenu et modifications ..... 5
6 - Présentation des candidatures et des offres ..... 6
6.1 - Pièces de la candidature ..... 6
6.2 Pièces de l'offre ..... 7
7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis ..... 7
8 - Examen des candidatures et des offres ..... 9
8.1 - Sélection des candidatures ..... 9
8.2 - Attribution des marchés ..... 9
8.3 - Suite à donner à la consultation ..... 11
9 – Renseignements complémentaires ..... 11

# 1 - Objet et étendue de la consultation

## 1.1 - Objet

La présente consultation concerne un marché de **mise en place d'un bassin de rétention des eaux pluviales.**

## 1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

## 1.3 - Type et forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire.

## 1.4 - Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en 2 lots :

| Lots | Désignation |
|---|---|
| 01 | Terrassement, fouilles en tranchées canalisations, bassin rétention EP |
| 02 | Enrobés |

Chaque lot fera l'objet d'un marché.

Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour tous les lots.

## 1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

| Code principal | Description |
|---|---|
| 45232410-9 | Travaux d'assainissement |
| 44113320-4 | Enrobés routiers |

| Lots | Code principal | Description |
|---|---|---|
| 01 | 45112000-5 | Travaux de fouille et de terrassement |
| 02 | 44113320-4 | Enrobés routiers |

# 2 - Conditions de la consultation

## 2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres. En cas de négociations, ce délai est porté à 90 jours à compter de la date limite de remise des offres finales.

## 2.2 - Forme juridique du groupement

L'entité adjudicatrice ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements.

## 2.3 - Variantes

Pour le lot 1, les candidats peuvent présenter une variante à leur initiative, qui constituent une alternative aux spécifications techniques attenues pour l'offre de base relative aux dispositifs de blindage du bassin de rétention d'eaux pluviales. Cette variante doit répondre aux exigences du CCTP.

La présentation d'une offre de base est obligatoire. Ainsi, les candidats souhaitant présenter une variante remettrons une offre de base et une offre variantée.

Pour le lot 2, aucune variante n'est autorisée.

### 2.4 - Développement durable

Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère environnemental dont le détail est indiqué dans le CCTP. Le respect de ces dispositions est une condition de la conformité de l'offre. Une offre comportant des réserves ou ne respectant pas ces conditions d'exécution particulières sera déclarée irrégulière au motif du non-respect du cahier des charges.

Chaque titulaire concerné devra mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour respecter ces objectifs de développement durable dans le cadre de l'exécution des prestations.

## 3 - Les intervenants

### 3.1 - Maîtrise d'œuvre

La maîtrise d'œuvre sera assurée par le maître de l'ouvrage lui-même.

### 3.2 - Contrôle technique

Aucun contrôle technique n'est prévu pour cette opération.

### 3.3 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs

La coordination sécurité et protection de la santé pour cette opération de niveau II sera assurée par :

**CDSA RHONE ALPES**
43 Boulevard des Alpes
38240 MEYLAN

Courriel : cdsa@cdsa-rhonealpes.com

## 4 - Conditions relatives au contrat

### 4.1 - Délai global d'exécution des prestations

La date prévisionnelle de début des prestations est janvier/février 2027.

Le délai global d'exécution est de 40 semaines (hors période de préparation de 4 semaines).

### 4.2 - Délai d'exécution

Le délai d'exécution propre à chaque lot est de :

| Lots | Délai | Précisions |
|---|---|---|
| 01/ 02 | | Période de préparation : 4 semaines à compter de la notification du marché |
| 01 | 37 semaines (hors période de préparation) | Travaux : 37 semaines à compter de la notification de l'ordre de service de démarrage des travaux. |

| | | |
|---|---|---|
| 02 | 3 semaines (hors période de préparation) | Travaux : 3 semaines à compter de la notification de l'ordre de service de démarrage des travaux. |

L'exécution du marché débute à compter de la date de notification du contrat. L'exécution des travaux débute à compter de la date fixée par l'ordre de service prescrivant de commencer les travaux.

### 4.3 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

## 5 - Obtention du dossier de consultation des entreprises – contenu et modifications

### 5.1 – Modalités d'obtention du DCE

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) est téléchargeable gratuitement par chaque candidat via le profil d'acheteur https://www.annemasse-agglo.fr/partenaires-et-pros/marches-publics.

**/!\ L'attention des candidats est portée sur le fait que s'ils ne s'identifient pas en retirant le dossier sur la plateforme de dématérialisation à l'adresse mentionnée ci-dessus, ils ne pourront pas être informés des éventuelles modifications apportées.**

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

### 5.2 – Contenu du DCE

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :
- Le règlement de la consultation (RC)
- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) (commun à tous les lots)
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) propre à chaque lot incluant la charte air climat et la charte chantier propre.
- Le bordereau des prix unitaires (BPU) propre à chaque lot
- Le détail quantitatif estimatif (DQE) propre à chaque lot
- Le plan général de coordination sécurité (PGC)
- Les plans
- Les déclarations de travaux
- Le rapport Amiante HAP
- Le rapport d'étude géotechnique.

Il est remis gratuitement à chaque candidat.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique (CD-ROM), par courriel ou sur support papier n'est autorisée.

### 5.3 – Modification du DCE

L'entité adjudicatrice se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation. Ces modifications devront être reçues par les candidats au plus tard 6 jours calendaires avant la date limite de réception des offres. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Les renseignements complémentaires sur les documents de la consultation seront envoyés aux opérateurs économiques 6 jours calendaires au plus tard avant la date limite fixée pour la réception des offres.

# 6 - Présentation des candidatures et des offres

L'entité adjudicatrice applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.
Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

## 6.1 - Pièces de la candidature

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

**Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :**

| Libellés |
|---|
| Déclaration sur l'honneur (formulaire DC1 ou équivalent) pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner mentionnés aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 et L. 2141-7 à L. 2141-11 du code de la commande publique. |
| La lettre de candidature (formulaire DC1) ou document équivalent permettant d'identifier le candidat ou chaque membre du groupement, si le candidat est un groupement d'opérateurs économiques |

**Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :**

| Libellés |
|---|
| Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles |

**Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :**

| Libellés |
|---|
| Description de l'outillage, du matériel et de l'équipement technique dont le candidat disposera pour la réalisation du marché public |
| Liste des travaux exécutés au cours des trois dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les plus importants (montant, époque, lieu d'exécution) |
| Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années |

**Certificats de qualifications et/ou de qualité demandés aux candidats** ) :

| Libellés |
|---|
| **Pour le lot 1 :**<br><br>**Qualification FNTP 2321** : Travaux de terrassements courants en milieu urbain<br>**Qualification FNTP 5143 :** Construction de réseaux gravitaires en site urbanisé – Profondeur de tranchée > 3,50 m et ≤ 5,50 m hors nappe phréatique.<br>(Ou présence ponctuelle)<br>**Qualification FNTP 5144** : Construction de réseaux gravitaires en site urbanisé (200 mètres minimum), profondeur de tranchée ≤ 3,50m hors nappe phréatique |

**Pour le lot 2 :**

**Qualification FNTP 3321** : Revêtement en matériaux enrobés classiques
**Qualification FNTP 347** : Petits ouvrages divers de maçonnerie

Chacun des certificats précités pourra faire l'objet d'équivalence. Les entreprises étrangères pourront quant à elles fournir ceux délivrés par les organismes de leur état d'origine. A défaut de remise des certificats attendus, l'offre du candidat pourra être déclarée irrégulière.

Pour présenter leur candidature, les candidats peuvent utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat). Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr.

Ils peuvent aussi utiliser le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par l'entité adjudicatrice. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

## 6.2 Pièces de l'offre

| Libellés |
|---|
| L'**acte d'engagement** (AE) et ses annexes |
| Le **bordereau des prix unitaires** (BPU) |
| Le **détail quantitatif estimatif** (DQE) |
| Le **mémoire justificatif** des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat.<br><br>**Le mémoire devra comporter 25 pages recto maximum sans compter la page de garde (1 page) et le sommaire (1 page). Si le candidat présente un mémoire plus long, les pages au-delà de la 25ème ne seront pas prises en compte dans la notation.**<br><br>**Les candidats pourront mettre en annexe les fiches techniques des matériaux, les certificats et attestation ainsi que les plans et planning.**<br><br>**La police d'écriture sera Verdana en taille 9 et le format de page sera A4.**<br><br>*Ce mémoire comprend les informations figurant dans le tableau à l'article 8.2 ci-dessous concernant les modalités de jugement du critère valeur technique*.<br><br>**Le mémoire de l'attributaire du marché est une pièce contractuelle qui lui est opposable**. |

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

# 7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur de l'entité adjudicatrice, à l'adresse URL suivante : https://www.marches-publics.info

Il appartient au soumissionnaire de vérifier, avant la remise de son offre, la taille maximale des pièces admise sur la plateforme https://www.marches-publics.info. Les informations en la matière sont disponibles sous les conditions générales d'utilisation de la plateforme consultables sous https://awsolutions.fr/blog/cgu/.

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis à l'entité adjudicatrice.
Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur. Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :
- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :
Communauté d'Agglomération Annemasse Les Voirons Agglomération
Direction de la Commande Publique
11 avenue Emile Zola
74100 ANNEMASSE

Les formats électroniques dans lesquels les documents peuvent être transmis sont les suivants : .xls, .doc, .pdf, .jpg, .ppt, .rtf.

La taille maximale des fichiers importés est de 3 Go par fichier et de 5 Go pour la taille totale du pli.

Vous devez vous assurez, avec votre service informatique, que le « proxy » de votre réseau vous autorise à exporter des fichiers sans limite de taille, et que la mémoire centrale de votre poste de travail est suffisante pour pouvoir procéder à la signature, puis au cryptage de plis massifs.
Si votre pli risque de dépasser les 500 Mo, contactez l'assistance, au minimum 48 h avant votre dépôt »

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation. Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera matérialisée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite de l'accord-cadre par les parties.
Dans la mesure où l'attributaire désigné dispose d'une signature électronique en cours de validité, une fois le marché attribué, l'acte d'engagement devra faire l'objet d'une signature électronique individuelle et conforme au format XAdES, CAdES ou PAdES.

Conformément à l'arrêté du 12 avril 2018 relatif à la signature électronique dans la commande publique, la signature doit reposer sur un certificat de qualité tel que défini par le règlement européen n° 910/2014 du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques (eIDAS).

Toutefois, les certificats de signature de type RGS** ou *** demeurent valables jusqu'à leur expiration.
Le certificat de signature qualifié est délivré par un prestataire de service de confiance qualifié répondant aux exigences du règlement eIDAS. Une liste de prestataires est disponible sur le site de l'ANSSI (https://www.ssi.gouv.fr/). Il peut aussi être délivré par une autorité de certification, française ou étrangère. Le candidat devra alors démontrer son équivalence au règlement eIDAS.

Le candidat qui utilise un autre outil de signature que celui du profil d'acheteur, ou un certificat délivré par une autre autorité de certification, doit transmettre gratuitement le mode d'emploi permettant la vérification de la validité de la signature.
Une signature manuscrite scannée n'a pas d'autre valeur que celle d'une copie et ne peut pas remplacer une signature électronique.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

Le candidat est invité à créer son "Espace entreprise" sur la plateforme AWS-Entreprise (https://www.marches-publics.info/fournisseurs.htm). Sur cette plateforme, le candidat pourra retrouver l'ensemble de ses retraits de dossier de consultation. L'inscription est un préalable obligatoire pour

correspondre avec l'acheteur lors de chaque consultation (Questions/Réponses, Dépôt de candidatures et offres. . .). Elle permet également de bénéficier d'un service d'alertes sur les consultations (précisions, modifications, report de délais...).

Par conséquent, il est recommandé d'indiquer une adresse mail durable pendant toute la durée de la procédure, en priorité l'adresse de l'interlocuteur principal du candidat, ainsi que la ou les adresses de remplacement en cas d'absence de ce dernier. Le candidat ne pourra porter aucune réclamation s'il ne bénéficie pas de toutes les informations complémentaires diffusées par la plateforme lors du déroulement de la consultation, en raison d'une erreur qu'il aurait faite dans la saisie de son adresse, ou en cas de suppression de ladite adresse.

Un service de dépôt "Attestation" permet au candidat de déposer en ligne son RIB, son KBIS, ses attestations d'assurance, sa liste nominative des travailleurs étrangers, son attestation de régularité fiscale et son attestation semestrielle sociale dans un coffre-fort sécurisé. L'ensemble des acheteurs utilisateurs de la plateforme auront accès à ces informations.

L'ensemble de ces services est fourni gratuitement au candidat.

# 8 - Examen des candidatures et des offres

## 8.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, l'entité adjudicatrice peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai raisonnable qu'il déterminera.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

## 8.2 - Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

**Pour le lot n°01**

| Critères | Pondération |
|---|---|
| **1 - Valeur technique, appréciée à partir des réponses fournies par le candidat dans son mémoire justificatif** | **50 %** |
| 1.1 –Pertinence et cohérence des moyens humains et techniques affectés au chantier :<br>- Nombre de personnes affectées au chantier en précisant leur rôle et qualification,<br>- Descriptif précis des matériels affectés au chantier | 5 % |
| 1.2 – Pertinence et cohérence du phasage des travaux, du programme d'exécution et du planning prévisionnel<br>- Phasage des travaux et plan de circulation<br>- Proposition de planning prévisionnel<br>- Méthodes de réalisation des différentes tâches du chantier<br>- Sécurité propre au chantier<br>- Prise en compte des contraintes du chantier (y compris installation de chantier) | 40% |

| | |
|---|---|
| 1.3 – Pertinence de la procédure d'élaboration des plans de récolement<br>- Détail de la procédure de levé des réseaux en fouille ouverte | 5 % |
| **2 - Prix des prestations, apprécié à partir du dossier financier complété par le candidat** | **40 %** |
| **3 – Développement durable, appréciée à partir des réponses fournies par le candidat dans son mémoire justificatif** notamment au regard de :<br>- Possibilité de recyclage des matériaux<br>- Lieu de provenance des matériaux de remblais<br>- Gestion des matières premières (recyclage)<br>- Lieu de décharge des matériaux inertes<br>- Mesure pour la qualité de l'air<br>- Gestion des nuisances (bruit déchets, propreté). | **10 %** |

**Pour le lot n°02**

| Critères | Pondération |
|---|---|
| **1 - Valeur technique, appréciée à partir des réponses fournies par le candidat dans son mémoire justificatif** | **24 %** |
| 1.1 – Qualité des moyens humains affectés au chantier (nombre de personnes affectées au chantier en précisant leur rôle et qualification) | 6 % |
| 1.2 – Qualité des moyens matériels mis en œuvre pour répondre aux besoins du marché (descriptif précis des matériels affectés au chantier) | 6 % |
| 1.3 – Qualité des produits au travers des documents techniques détaillés | 6 % |
| 1.4 – Pertinence et la cohérence de la méthodologie de suivi et d'accessibilité des émergences | 6% |
| **2 - Prix des prestations, apprécié à partir du dossier financier complété par le candidat** | **70 %** |
| **3 – Développement durable, appréciée à partir des réponses fournies par le candidat dans son mémoire justificatif** notamment au regard de :<br>- Gestion des matières premières (recyclage)<br>- Lieu de décharge des matériaux inertes<br>- Mesure pour la qualité de l'air<br>- Gestion des nuisances (bruit déchets, propreté). | **6 %** |

Il est précisé que toutes les notes sont arrondies à deux chiffres après la virgule. Le prix est analysé en € HT.

### 8.3 - Suite à donner à la consultation

Après examen des offres, l'entité adjudicatrice se réserve le droit de procéder à une négociation avant choix de l'attributaire, dans les conditions suivantes :

- Cette négociation pourra être écrite et/ou faire l'objet d'entretiens spécifiques,
- L'entité adjudicatrice se réserve la faculté de mener une négociation avec les 3 candidats arrivés en tête du classement après une première analyse
- Cette négociation pourra porter sur tous les aspects de l'offre, notamment le prix.

En cas de négociation, lorsqu'elle porte sur le prix et qu'il y a une absence de réponse de la part d'une des entreprises, l'offre initiale sera prise en compte

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique dans le délai prescrit par l'acheteur. »

## 9 – Renseignements complémentaires

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur de l'entité adjudicatrice, dont l'adresse URL est la suivante : https://www.marches-publics.info